

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 520 approuvant et rendant exécutoires des rôles des Contributions Directes

n° 520

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
16 mai 1952Numéro JO
n° 6 du 01/06/1952Date du numéro
1 juin 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Territoires d'Outre-Mer et les actes modificatifs subséquents

Vu l'arrêté n° 2182 du 27 décembre 1947 portant codification des dispositions réglementant en Côte Française des Somalis les impôts directs et la taxes assimilées, modifié par les arrêtés n°1298 du 28 décembre 1948, 241 du 23 février 1949, 1349 du 30 décembre 1949 et 1154 du 13 novembre 1950

Vu l'arrêté n° 1155 du 18 novembre 1950 instituant une taxe sur les transactions, modifié par l'arrêté n° 589 du 15 juin 1951 ; to Vu l'arrêté ns 1156 du 18 novembre 1950 instituant une taxe sur les tabacs et alcools et les actes modificatifs subséquents,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des Contributions Directes désignés ci-après : EXERCICE 1951 3
Impôts sur les revenus (Rôle n° 6, M.I.) [Titre 1949 et 1950] : Bénéfices industriels et commerciaux..... 758.120 Chiffre d'affaires..... 86.440 Impôt général sur le revenu1.109.918 1.954.473 Impôts sur les revenus (Rôle n° 5, M.I.) [Titre 1951] : Bénéfices industriels et commerciaux..... 367.560 Chiffre d'affaires..... 40.840 Impôt général sur le revenu.....74.250 482.650 Impôt foncier (Rôle supplémentaire n° 2) : Propriétés bâties900 Taxe sur les transactions (Rôle n° 15)..... 619.879 (Rôle n° 16)1.597.291 4.655.198 EXERCICE 1952 Impôts sur les revenus (Rôle n° 4, M.I.) : Bénéfices industriels et commerciaux.....584.100 Impôt général sur le revenu0..... 828.833 transports.....10.400 1.423.333 Impôt foncier (Rôle général) : Propriétés bâties8.501.946 Propriétés non bâties.....1.499.470 Taxe des biens de main-morte1.621.566 11.622.982 Taxe sur les transactions (Rôle n° 3).....13.184.553 (Rôle n° 4).....75.118 Taxe sur le kath (Rôle n° 1) 451.385 Taxe sur les transports (Rôle n° 1)..... 1.197.815 Amendes (Rôle n° 4)..... 34.000 Taxe sur les tabacs et alcools : Tabacs..... 1.862.217 Alcools..... 969.018 2.831.235 30.820.420 Exercice 1951 4.655.198 Exercice 1952..... 30.820.421 TOTAL.....35.475.619 Soit : trente-cinq millions quatre cent soixante-quinze mille six cent dix-neuf francs.

Art. 2

— Il est enjoint à tous les contribuables dénommés dans lesdits rôles, leur représentant ou ayant cause d'acquitter les sommes y contenues, à peine d'y être contraints par les voies de droit.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur
N.

SADOUL